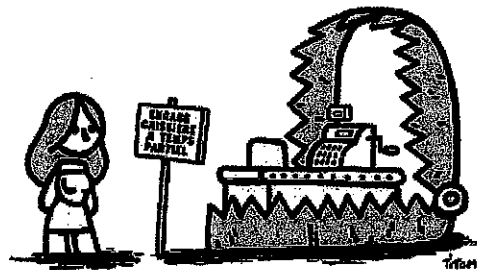


Réunion mixité égalité professionnelle

Elle s'est tenue le 6 octobre pour renégocier un nouvel accord, le dernier arrivant à expiration fin d'année. Toutes les OS ont convenu que l'accord ne pouvait plus rester en l'état et devait être amélioré de manière conséquente. La direction dit qu'elle n'a pas besoin d'un accord ni d'une obligation de résultat. Elle peut avoir juste un plan d'action mis en place unilatéralement pour éviter une pénalité de 1 % sur la masse salariale. La direction avait prévue 2 réunions, on voit l'intérêt qu'elle porte à améliorer ce dossier. Rien n'a été amélioré sur les postes industriels pour les femmes, on les retire de ces mauvaises conditions de travail à cause des TMS, que fait-on ? La CGT demande des vestiaires séparés des hommes. Des postes et des horaires aménagés pour les femmes enceintes. Le paiement du panier nuit pendant un an au lieu de 3 mois pendant la maternité.

Le maintien du panier de nuit jusqu'au 3 ans de l'enfant, âge de la scolarisation et des horaires adaptés pendant cette période.



Le 28 octobre dernier, à l'appel de la CGT, de nombreuses délégations et départs en grève ont eu lieu dans différentes usines du groupe et notamment à Clermont-Ferrand sur les sites de Cataroux et de la Combaude.

D'autres appels à se mobiliser pour les salaires auront lieu les 12 novembre, 25 novembre, et 9 décembre.

Nous devons peser dans les négociations portant sur les salaires et défendre les revendications portées par la CGT et notamment celle d'une augmentation générale pour tous les salariés (ées), agents, employés (ées), techniciens (nes) et cadres.

Pour joindre le syndicat CGT Michelin :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au :
04.73.36.07.71

et par mail : cgt.michelin@wanadoo.fr

Contacts délégués syndicaux :

Jean Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean Paul Cognet : 06.80.44.60.22

Bulletin d'Adhésion

Nom-Prénom

Adresse

Code Postal—Ville

Atelier—Usine

@: :

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :

Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.

L'ACTION

N°407
Novembre 2015

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

Simplification

Les mots «modernisation» ou «flexibilité» ayant déjà beaucoup servi pour vider les ateliers de production, ces mots étant pour le moins incongrus dans les domaines tertiaires, l'«efficience» étant arrivée à son maximum, le nouvel argument de notre patron est maintenant : «simplification». Simplification des modes de fonctionnement, simplification des niveaux de prise de décision ; qui pourrait être contre ? Les salariés qui voient leurs postes supprimés ou transférés à Bucarest ou ailleurs apprécieront les vertus de la simplification sauce Michelin.

Le modèle allemand, qu'on nous vante à tout bout de champ et que certains admirent encore avec béatitude, en a pris un bon coup dans les carreaux : Volkswagen se fait prendre les doigts dans les gaz d'échappement, les placements douteux de la Deutsche Bank apparaissent en pleine lumière. L'exemple du libéralisme le plus sévère est en train de s'écrouler, les travailleurs pauvres qui constituent la majorité des salariés allemands et à qui on voudrait nous faire ressembler ne vont pas pleurer. C'est pourtant simple.

Il ne faut pas mentir, ça finit toujours par se savoir.

On sait maintenant que les emplois promis à Tours n'existeront jamais. On sait maintenant que les machines prévues à La Roche sur Yon n'existaient plus quand on les a promises. On sait que l'outil de production de La Combaude est vendu à d'autres usines.

C'est plus simple de regarder ses chaussures et ne pas poser de question.

La CGT vous demande de relever la tête, regarder notre société et l'avenir en face, regarder cette Europe libérale financière qui met les grecs à genoux, qui ferme les yeux sur les dérives extrémistes de la Hongrie, qui exploite tous les travailleurs pour donner encore plus aux plus riches.

Le Bibendum est un peu gras a-t-on lu dans le journal. Qu'est-ce que ça veut dire ? C'est simple.

Jean-Paul Cognet

Sommaire

Page 1 — Edito
Page 2 — Augmenter les salaires—Forfait Jour
Page 3 — Solidarité avec les salariés d'Air France
Page 4 — Réunion mixité égalité professionnelle
Bulletin de syndicalisation

É
D
I
T
O

Je me
souviens
de
vous

AUGMENTER LES SALAIRES, MAIS VOUS ETES FOUS !!!

Malgré une hausse de la productivité des travailleurs français, nos chers patrons jugent que nous leur revenons encore beaucoup trop cher, pas assez compétitifs. Une blague !

Notre salaire représente environ 5 à 10 % du coût façon, ce n'est pas en grattant là-dessus que nous pourrions descendre au niveau des pays en voie de développement.

Ils prônent la défense de l'écologie, le respect de l'homme, de bien belles valeurs... Mais si tel serait leur idéal pourquoi délocalisent-ils les entreprises dans des pays où les salariés sont payés à coup de lance-pierres, les droits du travail sont sans cesse bafoués et la nature complètement ravagée par les industriels ?

Non le véritable problème est politique. Ils aspirent à ce que l'on devienne du personnel docile, flexible, polyvalent et sur-productif sans que l'on demande notre reste. Nous devenons de jour en jour du personnel instruit, qualifié et souvent diplômé sans aucune reconnaissance financière. Etre payé à sa juste valeur serait-il déraisonnable ? Pourquoi n'arrivons-nous pas à nous offrir les produits que nous développons ? Payer mieux ses salariés ne relancerait-il pas nos entreprises confectionnant des produits de qualité ? Le 8 octobre nous étions 1500 personnes dans les rues de Clermont pour revendiquer pour les salaires, les retraites, les pensions, les minimas sociaux, promouvoir l'égalité salariale femmes / hommes, améliorer les conditions de travail. Une bien belle manifestation, même si l'unité syndicale n'était pas au rendez-vous chez Michelin.

Les valeurs que NOUS défendons ne sont pas une utopie si nous nous en donnons la peine. Leur fameux dialogue social, OUI pourquoi pas si ensemble nous construisons un vrai rapport de force lors des négociations salariales de fin d'année.



LE FORFAIT JOUR OU UNE VASTE ESCROQUERIE

La loi sur les forfaits jours est désormais en contradiction avec les jurisprudences européenne et Française, grâce notamment aux actions en justice engagées par la CGT.

Le contrat de travail en jours fait passer le salarié d'une obligation de moyens (faire de son mieux pendant un temps de travail défini) à une obligation de résultats (des objectifs à atteindre). Or, lorsqu'il y a obligation de résultats, le salarié doit faire comme il peut pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Le fait qu'il n'y ait aucune référence horaire permet ou oblige l'individu à travailler sans compter ses heures, de jour, de nuit, weekend... les majorations, les heures supplémentaires, les astreintes, le travail du samedi, du dimanche etc... n'ouvrent pas droit à paiement, majoration, récupération. C'est une dévalorisation du travail, ce pourquoi a été créé le forfait jour, avoir des salariés corvéables à merci.

Michelin a, dans ce contexte, ouvert une négociation sur la charge de travail des cadres autonomes qui représentent la grande majorité des cadres de l'entreprise, afin de tenter de se prémunir contre d'éventuels recours en justice.

Voici les propositions faites par la CGT :

- ⇒ Durées maximales de travail (cassation 29 06 11), 48h par semaine - 44h sur 12 semaines en moyenne, 10 heures maxi par jour.
- ⇒ Adopter un système vérifiable du contrôle du temps de travail et un système d'alerte en cas de dépassement des seuils.
- ⇒ Correspondance d'un forfait horaire au forfait jour décompté hebdomadairement,
- ⇒ Temps de déplacement considéré comme du temps de travail.
- ⇒ En cas de dépassement horaire majoration et/ou récupération, travail ou déplacement exceptionnel du dimanche majoré à 100 % et récupéré.
- ⇒ Mesure et suivi de la charge réelle de travail vérifiable par les IRP et notamment le CHSCT dont c'est une des missions.
- ⇒ En cas d'accident en déplacement pendant l'exercice de la mission il est présumé avoir la qualification d'accident du travail quel que soit le lieu.
- ⇒ Pendant les 11h de repos quotidiens et les 35 h hebdomadaires, pendant ses congés, le salarié ne doit pas recevoir de sollicitations / informations d'ordre professionnel de la part de l'entreprise et il ne doit pas avoir la possibilité d'accès aux serveurs informatiques de l'entreprise. (Mail etc...).
- ⇒ Définir une plage horaire pendant laquelle le salarié peut être sollicité -7h-19h du lundi au vendredi par sa hiérarchie.
- ⇒ Respect d'une vraie pause déjeuner.

Solidarité avec les salariés d'Air France

Le 5 octobre, la direction d'Air France a annoncé 2900 suppressions d'emplois supplémentaires, faisant suite à des milliers d'autres, à une augmentation de la charge de travail et au blocage des salaires depuis quatre ans.

La colère des travailleurs, qui a obligé quelques dirigeants à fuir le comité d'entreprise, a entraîné un déferlement de réactions anti-ouvrières de la part du patronat, de la plupart des médias et des dirigeants politiques du PS, de la droite et du FN tous aussi dévoués les uns que les autres au patronat pour attaquer les travailleurs qui se battent pour leurs emplois.

Mais que croyaient-ils ?

Que les salariés allaient accepter ces nouvelles attaques sans réagir ?

Les voyous ne sont pas ceux qui ont été montrés du doigt.

Quelques chemises déchirées ne sont rien à côté de milliers de vies de familles brisées !

La promesse de Valls, serviteur zélé du patronat, de poursuivre en justice les participants à ce rassemblement, n'a pas tardé à être exécutée par une police et une justice aux ordres des puissants. Plusieurs travailleurs ont été arrêtés à l'aube chez eux par la police et placés en garde à vue comme s'ils étaient de dangereux terroristes.

La colère des travailleurs d'Air France est légitime. La CGT Michelin tient à affirmer sa solidarité avec eux, et exige l'abandon de toutes les procédures judiciaires et disciplinaires à l'encontre de salariés qui n'ont fait que défendre leur emploi.



1906 - 2015 ... LA MÊME LUTTE DE CLASSE

Voici la réponse que faisait Jean Jaurès au ministre de l'Intérieur, Georges Clémenceau le 19 juin 1906, à propos de la "violence ouvrière" ... 109 ans plus tard, rien n'a changé.

La lutte de classe non plus. D'un côté, la bourgeoisie qui vit de l'exploitation de la classe ouvrière et, de l'autre, les travailleurs dont la seule arme est la lutte.

« Oui, Monsieur le Ministre, la violence c'est chose grossière, palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est noté. Un acte de brutalité, il est vu, il est retenu. Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, traquée devant les juges. Le propre de l'action ouvrière dans ce conflit, lorsqu'elle s'exagère, lorsqu'elle s'exaspère, c'est de procéder en effet par la brutalité visible et saisissable des actes.

Ah, le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent à huis-clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un Conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour d'un tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. Cela ne fait pas de bruit ; c'est le travail meurtrier de la machine qui, dans son engrenage, dans ses laminoirs, dans ses courroies, a pris l'homme palpitant et criant ; la machine ne grince même pas et c'est en silence qu'elle broie. »